

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 744

Artikel: Cedra : géo-politique
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017119>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 744 27 septembre 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs
Vingt-et-unième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz
Gil Stauffer

744

Domaine public

Cohérence oblige

Clair et net. La majorité du peuple suisse n'a pas voulu du principe du non-recours à l'énergie nucléaire. Pragmatiques les Suisses, méfiants comme à leur habitude face aux positions tranchées, aux décisions fondamentales.

Tout aussi clair et net. Les deux initiatives n'auront pas été lancées en vain. Grâce aux téméraires qui, au lendemain de la défaite de 1979 — première initiative atomique — ont osé relancer le débat, le terrain énergétique n'a pas été abandonné aux seuls producteurs d'électricité. Les deux initiatives ont retardé l'extension du nucléaire et, en la matière, tout retard vaut son pesant d'uranium pour qui est convaincu que le temps joue contre cette source d'énergie.

Toujours clair et net. Le résultat du 23 septembre ne peut être interprété comme un oui de principe aux phantasmes des sociétés électriques. Il n'y a rien de commun entre la politique affirmée du Conseil fédéral — le nucléaire limité au strict minimum et si les conditions de sécurité sont garanties — et les vues des promoteurs énergétiques prêts à quadriller le pays, sûrs que tous les problèmes sont résolus.

Satisfaction du Conseil fédéral, le soir des votations. M. Schlumpf est un optimiste béat. Pays coupé en deux ou presque, régions prévues pour les futures implantations de centrales et de dépôts disant clairement leur refus, absence de compétence fédérale pour une politique active d'économies d'énergie; il n'y a pas de quoi être réjoui.

A moins que gouvernement et parlement retrouvent le sens du compromis, si naturellement helvétique en tant d'autres occasions et si étrangement absent en matière énergétique. Le conseiller d'Etat Fluvio Caccia, président de la Commission fédérale de l'énergie, avait vainement proposé une troi-

sième voie («grosso modo»: abandon de Kaiser-augst, option nucléaire laissée ouverte et loi sur l'énergie corsée) — avant que les Chambres repoussent sèchement les deux initiatives. Il est toujours temps d'en rediscuter.

Pour ce qui est des économies d'énergie — et c'est bien là le cœur du problème — un article constitutionnel, à mi-chemin entre le projet rejeté l'an dernier de justesse et l'initiative refusée dimanche, peut trouver une majorité de soutien et doit donc être rapidement proposé.

Dans l'attente les militants anti-nucléaires ne peuvent se permettre de jeter l'éponge. Dans les cantons et les communes les actions à mener sont multiples pour pousser les autorités à une politique d'économies qui ne soit pas seulement du bout des lèvres.

Et pour que le besoin soit moins plausible encore, tous ceux qui ont soutenu dimanche dernier une nouvelle politique énergétique peuvent peser sur les choix futurs; par exemple en détaillant leurs factures de gaz et d'électricité et en se fixant des objectifs à la baisse. Question de cohérence.

CEDRA

Géo-politique

Le nucléaire n'avoue pas son prix. Il ne diffère pas en cela d'autres secteurs économiques qui reportent sur la collectivité le coût social d'effets nuisibles, directs ou retardés. Les méfaits du tabagisme ne sont pas compris dans le paquet de cigarettes! Le nucléaire pourtant est un cas extrême en raison de la longévité des chaînes radioactives et de la lourdeur des dispositifs de précaution et de surveillance. Qu'on imagine un instant ce que coûtera le démantèlement d'une centrale à bout de course. Ce prix est, pour l'instant, évacué. Dans trente ans, il sera assez tôt, espère-t-on, de l'estimer et de

SUITE ET FIN AU VERSO

Géo-politique

le diluer dans le coût de la consommation globale future.

L'obligation de trouver une solution au problème des déchets, avant toute nouvelle autorisation d'exploiter une centrale, a le mérite d'empêcher cette fuite en avant et de faire apparaître, immédiatement, le prix réel.

Le refus très net du peuple vaudois de donner un préavis favorable aux sondages de la Cedra montre que ce prix (économique, psychologique et politique) est très élevé.

La signification de ce vote cantonal est donc aussi importante que le vote national dans son ensemble. Il montre que le nucléaire est inadapté aux structures d'un pays décentralisé. Le durcissement de la position bâloise, refusant Kaiseraugst, le sonore «non» vaudois aux «sondages-fait accompli» de la Cedra (et aussi à sa méconnaissance de la mentalité vaudoise et du découpage communal) font sortir le débat des généralités. Où installer une centrale? où les déchets? sur quel terrain? dans quelle commune? dans quel canton?

Bien sûr, après le scrutin, des voix vont exiger, sur le ton noble, que sans tarder on passe aux actes, le peuple ayant tranché.

Mais le peuple de Bâle, le peuple vaudois ont aussi tranché, clairement et démocratiquement.

Il faudrait, pour ne pas tenir compte de leur avis et vouloir imposer le nucléaire par la force, invoquer un intérêt public évident. Or cette démonstration ne peut être faite tant que l'énergie électrique est gaspillée; et elle l'est!

L'autorité fédérale dispose encore d'une période suffisamment longue pour mettre en œuvre une politique claire d'économies. Les sociétés d'électricité auraient enfin l'occasion de démontrer, autrement que pendant la campagne de votations, qu'elles sont un authentique service public.

Tant qu'on n'aura pas été jusqu'au bout de toutes

les économies possibles, l'intérêt public national ne sera pas évident et, en aucun cas, prédominant sur la volonté et l'opposition des communautés cantonales et locales.

Le refus vaudois et bâlois, c'est une mise en demeure (en faisant apparaître le «prix») de prouver que l'extension du nucléaire est d'intérêt public, parce que toutes les autres solutions auront été épuisées.

Le moratoire, comme délai nécessaire pour faire cette démonstration, est plus que jamais à l'ordre du jour.

A. G.

CHANGER D'ÉNERGIES

L'hiver sans mazout

Après le verdict du 23 septembre, la porte est ouverte aux initiatives individuelles qui devront être soutenues par les pouvoirs publics et favorisées par les producteurs d'électricité, selon les promesses faites pendant des semaines de campagne sur les initiatives. Ici, sans perdre de temps, une expérience zurichoise, rapportée par le «Courrier de l'antigaspiilage».

En 1981-1982, la coopérative de logement *Mülimatt* à Hausen construit pour ses membres une cité de onze unités habitables qui trouvent preneurs en cinq mois, de janvier à mai 1982. Le pari énergétique de cet ensemble: un système de chauffage ne dépendant pas du pétrole, avec à la clef l'utilisation active et passive de l'énergie solaire. En fait, les capteurs solaires entrent en service fin mai 1982. Depuis lors, les habitants comparent les prix réels avec leurs espérances. Pari tenu! Quelques détails.

Plus précisément, la coopérative met son espoir dans les énergies renouvelables plutôt que dans le mazout ou l'électricité. On utilise donc:

— le bois et le soleil, pour le chauffage des locaux, la préparation d'eau chaude et pour la cuisine en hiver (cuisinière à bois);

— le gaz propane, pour la cuisine en été et pour chauffer les locaux collectifs;

— l'électricité, pour l'éclairage, la circulation à l'intérieur des capteurs et du chauffage central, les réfrigérateurs, l'atelier et la buanderie.

Mieux apprécier les expériences menées à Hausen (ZH), c'est d'abord faire le tour du propriétaire! La cité, ce sont deux rangées de maisons, orientées nord-sud et est-ouest sur un terrain de 4000 m². Soit une surface totale de plancher chauffé de 1565 m² (maisons sur deux niveaux, avec combles et caves communes accessibles de l'extérieur).

Point crucial: l'isolation des maisons (onze + une, réservée aux locaux communautaires). Caractéristiques principales:

- Façades et parois mitoyennes: mur de molasse 14,5/12 cm avec une isolation de 100 mm et aération de 20 mm pour les façades et une isolation du noyau de 50 mm pour les murs antifeu.

- Eléments de façade avec coffrage de bois, panneaux rigides de contreplaqué et 100 mm de laine de verre, ainsi qu'une feuille de polyéthylène.

- Triple vitrage avec joints de caoutchouc (on a provisoirement renoncé à des stores qui auraient coûté 110 000 francs).

- Isolation du toit, de l'intérieur à l'extérieur: coffrage, feuille de polyéthylène, 60 mm de laine minérale entre les chevrons, panneaux de bois contre-plaqué sur les chevrons, 100 mm de laine minérale, 20 mm pour l'aération, sous-toiture, contre-lattage 50 mm, lattage de tuiles, tuiles d'argile.

- Plafond de la cave en béton coulé sur place, au-dessus une isolation de laine minérale et un parquet, épaisseur totale 120 mm.

- Aménagement d'intérieur: structure de bois apparente, revêtue de parois plaquées ou lambrisées. Coffrage au-dessus des poutres apparentes, avec une ouverture de 2 x 2,8 m. 30 mm de sable